

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 octobre 2023

Délibération n°2023/280

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 octobre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 24 octobre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien – Mr DARBON Thierry
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel

SAINT MAURICE L'EXIL

Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr
CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE
Claude - Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM

Mr CROS Michel

SALAISE SUR SANNE

Mme BUNIAZET Françoise - Mr AZZOPARDI Xavier

SONNAY

Mr LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mr VIAL Gilles pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mme TYRODE Elisabeth – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGIER Karelle – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mme MOREL Nathalie - M. MOUCHIROUD Robert – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Culture : interventions artistiques dans les établissements scolaires et structures sociales dans le cadre du PLEAC EBER – saison 2023-2024

Pour la saison 2023-2024, la MC2 Maison de la Culture de Grenoble renouvelle sa proposition de partenariat avec EBER CC, en lien avec le dispositif « Tournée en Isère » coordonné localement par le Service Culture, et qui propose des spectacles décentralisés de la programmation de la MC2 en direction des communes de moins de 3 000 habitants. A ce titre, EBER CC accueillera les trois spectacles de la saison Tournée en Isère 2023-2024 :

- Le Jour J de Mademoiselle B, à Ville Sous Anjou, coorganisé par le Comité des fêtes de Ville sous Anjou – mardi 5 décembre 2023 en séance scolaire et tout public ;
- La Truelle, à Pisieu, coorganisé par le Comité de Jumelage Pisieu Revel-Tourdan San Martí de Tous – le vendredi 9 février 2024 en séance tout public dès 15 ans ;
- Larzac ! à Primarette (association prochainement désignée) – le mercredi 27 mars 2024 en séance tout public dès 15 ans.

Le partenariat avec la MC2 permet aux habitants de bénéficier de tarifs réduits pour des spectacles à la MC2 dans le cadre d'une réservation collective, de bénéficier d'actions culturelles, ainsi que d'une aide aux transports de 50% pour tout achat groupé (minimum 25 places) pour un spectacle à la MC2.

En contrepartie, EBER CC s'engage à s'acquitter de la cotisation annuelle fixée à 120,00 € pour la convention de partenariat « collectivités ».

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant que dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, peut être amenée à adhérer à différents organismes,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE l'adhésion à la MC2 : Maison de la Culture de Grenoble et le versement de la cotisation

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD